Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260506-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Mai 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 30/04/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.05.06 – VIE INSTITUTIONNELLE- INDEMNITES ELUS - MODIFICATION SUITE AUX NOMINATIONS DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

M. le Maire rappelle la délibération n°2026.03.19 fixant les indemnités des élus suite aux élections municipales 2026.

M. le Maire explique qu'il a délégué, par arrêtés municipal en date du 30/04/2026 et du 05/05/2026, certaines de ses attributions à 4 conseillers municipaux.

- **Didier BOISSONNET : Police, Cadre de Vie, Affaires Sociales (CLSPD notamment), Missions Argent de Poche.**
- **Anne-Sophie LEROUX : Communication/Enfance.**
- **Jean-Baptiste LE MOING : Cadre de Vie (travaux notamment).**
- **Carmen VOLANTIN : Petite Enfance/Enfance/Jeunesse.**

M. le Maire propose d'attribuer des indemnités à ces 4 conseillers délégués et par conséquent de modifier comme suit les indemnités fixées le 20/03/2026 en séance de Conseil Municipal :

Saint-Carné

Strate population totale		de 1 000 à 3 499 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	55.70%	2 289.56 €	2 289.56 €
ADJOINT	4	21.38%	878.83 €	3 515.32 €
Indice brut terminal (IBT) en vigueur		4 110.52 €	Total max autorisé	**5 804.88 €**
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	41.85%	1 720.25 €	1 720.25 €
ADJOINT 1	1	21.18%	870.61 €	870.61 €
ADJOINTS	2	14.83%	609.59 €	1 219.18 €
CONSEILLER Délégué	1	4.87%	200.18 €	200.18 €
CONSEILLERS Délégués	3	3.67%	150.86 €	452.57 €
CONSEILLERS	7	1.46%	60.01 €	420.10 €
Total attribué				4 882.89 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260506-DE

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les indemnités des élus tels que décrits dans le tableau proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 07/05/26 .
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)